



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**JUIN 2022
N°239
Au sommaire**



FO, C'EST VOUS !

- ÉDITORIAL (P1)
- HISTOIRE (P2)
- 25^e CONGRÈS FO (P3-4)
- INFO AFOC (P5-7)
- RÉOLUTION CE UD (P8-9)
- EN DIRECT DES SYNDICATS (P10)
- EN DIRECT DE L'UD (P11)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC ET CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P12)

Comme nous le disons sur les affiches de l'UD, « **Les élections passent, les revendications demeurent** ». Dans un climat politique confus, c'est bien sur le terrain social, qu'il va nous falloir bloquer la régression sociale, démocratique et environnementale.

L'annonce de la création par Macron d'un Conseil National de la Refondation relève de l'imposture. On ne construit rien avec les fossoyeurs des jours heureux !

Chacun le sait, le dialogue social façon Macron- Borne, c'est au mieux « cause toujours ». Les syndicats qualifiés de « corps intermédiaires » ne seront là que pour nourrir l'illusion de la démocratie. Ces gens-là ne connaissent qu'une chose : le rapport de force. Le reste, c'est de la « com ».

Dans ce cadre, il est essentiel que les travailleurs, actifs, retraités, privés d'emploi puissent s'appuyer sur une confédération FO indépendante, claire et combative, pour résister, revendiquer et reconquérir.

Ce serait se mentir (et mentir aux travailleurs) que de prétendre que le dernier congrès confédéral à Rouen correspond à cette exigence. Ce fût hélas, plus un congrès de l'appareil qu'un congrès des délégués de base. N'est-on plus capable par exemple d'accepter et de faire vivre le débat à FO ? Ne faut-il plus voir qu'une seule tête, une seule pensée ?

Notre force, notre histoire, c'est de rassembler des femmes et des hommes libres, de parcours et de sensibilité diverses, dans le respect de la charte d'Amiens, qui reste pour nous, au quotidien, notre boussole.

Nous ne nous situons aucunement sur un terrain de polémique avec la confédération. Nous construisons modestement mais sincèrement l'avenir de FO avec tous ceux, aux 4 coins du pays qui ont la même boussole.

Au final, comme en 2017 avec le triste épisode des Ordonnances Macron, cela sera à la base de donner le ton. Je vous fais toute confiance.

FO, c'est vous !

Excellents congés payés avec du soleil, du repos, des rires et de la joie !

VIVE LA VIE, VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !

Rennes, le 20 juin 2022

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS

**"LA LIBERTÉ, C'EST TOUJOURS
LA LIBERTÉ DE CELUI QUI
PENSE AUTREMENT."**



ROSA LUXEMBURG
1871-1919

La naissance de la CGT-FO

Sur fond de tensions sociales accrues en France, dans un contexte international particulièrement explosif avec les prémices de la guerre froide : c'est dans cet environnement que FO voit le jour.

Début 1947 la France est toujours exsangue, le rationnement est toujours en vigueur et l'inflation mange les salaires. Début février des grèves éclatent dans la fonction publique, la presse et les ports. Le 24 avril, les chaînes de montage de la régie Renault s'arrêtent.

Les ouvriers demandent une augmentation de salaire. La CGT, déjà communistisée, dénonce cette grève venue de la base. Ces grévistes rejoindront en masse FO quelques mois plus tard. Le 4 mai, Paul Ramadier renvoie les ministres communistes. En juin, des grèves ont lieu dans plusieurs secteurs : boulangerie, SNCF, EDF-GDF, les banques et les mines, contre le rationnement alimentaire.



Le 13 novembre 1947, les mineurs du Nord débrayent. Le 19, les métallos suivent. Le 27, la France est paralysée. Le gouvernement rappelle alors 80 000 réservistes tandis que le PCF joue la guerre civile, sans doute sous les ordres de Staline.

L'aventure commence en avril 1948

Léon Jouhaux et ses amis de la minorité du Bureau confédéral notent qu'à l'évidence ces grèves ont un caractère purement politique. Le gouvernement Schuman ne recule pas, le travail reprend le 9 décembre mais le salaire minimum est augmenté. Le vendredi 19 décembre, dans l'après-midi, Léon Jouhaux, Robert Bothereau, Albert Bouzanquet, Pierre Neumeyer et Georges Delamarre remettent leur démission au deuxième secrétaire de la CGT, Benoît Frachon. Les dés sont jetés. L'aventure de la CGT-FO peut commencer. Elle tiendra son premier congrès constitutif les 12 et 13 avril 1948, en pleine guerre froide.

Sa fondation se fera dans la douleur. Dans les usines, les nervis de la CGT stalinisée n'hésiteront pas, au début, à attaquer physiquement des militants de FO. L'organisation a pour le moins démontré la légitimité de son existence. Elle célèbre cette année ses 74 ans...

Publié le 1er juin 2022 / par **Christophe Chiclet**, *L'Info Militante*

Des conquêtes sociales en quelques dates

- **21 mars 1884** : loi Waldeck-Rousseau : reconnaissance des syndicats.
- **5 avril 1928** – 30 avril 1930 : premières lois sur l'assurance sociale.
- **7 juin 1936** : accords de Matignon : deux semaines de congés payés, semaine de 40 heures, augmentation des bas salaires de 15 %, généralisation des conventions collectives, création de la SNCF (en 1937) avec des billets de train abordables pour les travailleurs.
- **Juin 1945** (ordonnances des 4-19 octobre) : naissance et mise en place de la Sécurité sociale.
- **11 février 1950** : loi sur les conventions collectives grâce aux grandes grèves lancées par FO le 25 novembre 1949.
- **31 décembre 1958** : création de l'Assurance chômage.
- **Juin 1968** : accords de Grenelle : augmentation des salaires, reconnaissance de la cellule syndicale d'entreprise.
- **1982** : cinquième semaine de congés payés et semaine de 39 heures.
- **1983** : retraite à 60 ans.
- **13 juin 1998** : lois sur les 35 heures.

XXV^e Congrès FO à Rouen :

25^e congrès
CGT-FO

**"Les revalorisations salariales,
c'est maintenant !"**



La délégation de l'UD 35 au congrès confédéral

Philippe, Jacques, Mostafa, Mickaël, Jean-Marc, Céline, Laurence, Justine, Didier, Bastien, Fabrice, Xavier, manquent sur la photo : Antoine, Christine, Françoise, Gilles, Henri, Nicole, Patrick et Philippe.



**XXV^e CONGRÈS
CONFÉDÉRAL**



25^e congrès CGT-FO

XXV^e CONGRÈS
CONFÉDÉRAL

ROUEN 2022
du 29 mai au 3 juin

FO

Plus nombreux, plus forts,
libres & indépendants
pour la justice sociale



PRESQUE 3000 DÉLÉGUÉS

(le plus gros congrès syndical de France) et plus de 200 interventions.

Une délégation de l'UD 35, à la fois très sérieuse et conviviale. 6 camarades du 35 sont intervenus : à retrouver sur la chaîne you tube de FO :

<https://www.youtube.com/SiteFO>



Céline



Jacques



Didier



Christine



Henri



Fabrice

LE BLOCAGE DU PRIX DU GAZ ENFIN ÉTENDU AUX HLM



REJOIGNEZ-NOUS

<https://www.afoc.net/adhesion>

OÙ NOUS TROUVER

AFOC
AFOC 35

35 rue d'Echange
35000 RENNES
02 99 65 36 66

afoc.illeetvaline@gmail.com



www.afoc.net

Un nouveau décret étend aux locataires Hlm le blocage du prix de vente du gaz, appelé « **bouclier tarifaire** ». Les consommateurs résidentiels individuels en bénéficient déjà depuis le 1er novembre dernier.

Qui est concerné ?

Les locataires Hlm de logements équipés d'une **chaufferie collective au gaz naturel** ou raccordés à un **réseau de chaleur urbain de gaz**.

Quelle démarche ?

Aucune démarche de la part du locataire n'est nécessaire. C'est au bailleur Hlm d'appliquer la nouvelle tarification du gaz sur les charges récupérables des locataires.

Jusqu'à quelle date ?

Jusqu'au 30 juin prochain.

*Bon à savoir : le dispositif est **rétroactif** depuis le 1er novembre. Votre bailleur doit réajuster votre facturation de consommation en gaz en appliquant la nouvelle tarification depuis cette date.*

L'Afoc avait réclamé cette mesure et se félicite de sa mise en oeuvre mais, au regard de la situation économique actuelle, demande son prolongement jusqu'à la fin de l'année 2022.

Adhérents **FO**, connaissez-vous **l'AFOC** ?



L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires.

Créée par FO en 1974, elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'Etat, elle vous défend auprès des professionnels et des bailleurs.



Rappel produits

Consultez la liste, mise à jour en temps réel, des produits dangereux ou défectueux.



Où nous trouver ?

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'AFOC est à vos côtés.



Un litige avec un professionnel ?

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues ?

Rendez-vous sur www.afoc.net rubrique SOS AFOC.



Logement

Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incombant ?

Consultez nos fiches pratiques.



Consommation

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Téléchargez nos modèles de lettres

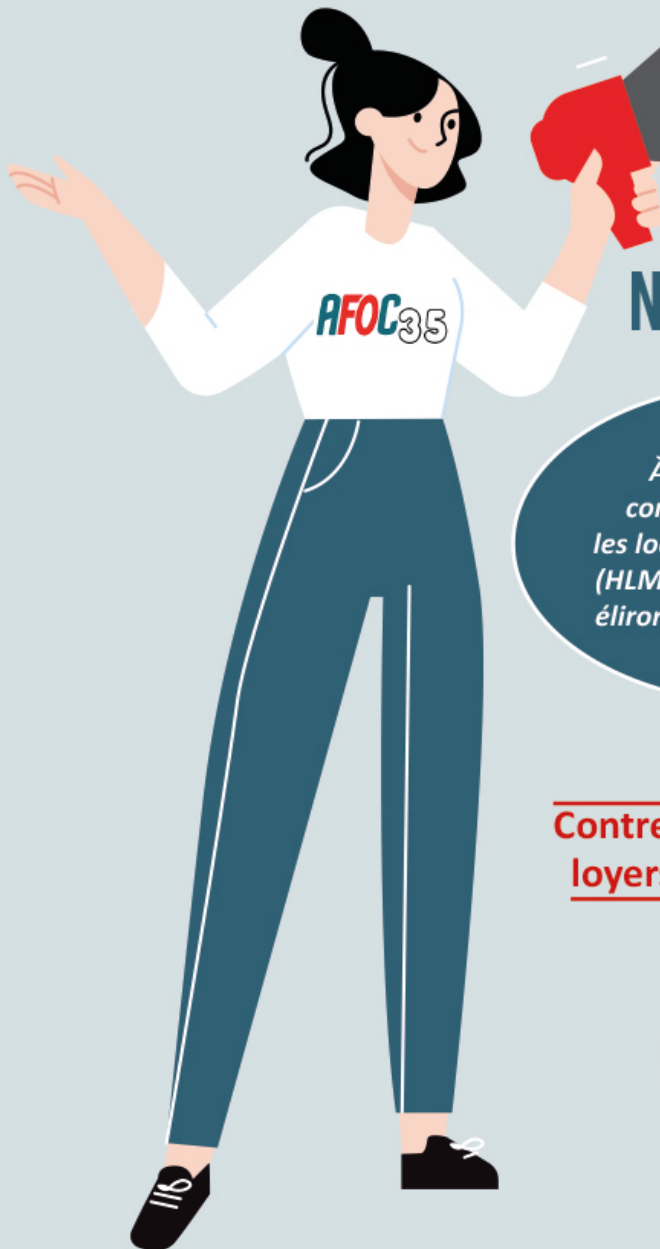


Inscrivez-vous à la newsletter

Actualités, infos pratiques, conseils ...
Restez informés !



www.afoc.net



VOUS ÊTES LOCATAIRES HLM ?

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

À la fin de l'année,
comme tous les 4 ans,
les locataires du parc social
(HLM, Action Logement,...)
éliront leurs représentants.

L'AFOC 35, association de défense
des consommateurs et des
locataires, créée en 1976,
présentera des listes.

Contre l'inflation des
loyers et des charges

Pour le réinvestissement
financier des pouvoirs publics

Pour la défense et l'amélioration
des conditions de logement

Nous avons besoin de bonnes volontés pour faire connaître nos listes de candidats et notre programme, donner un coup de main durant la campagne, voire être candidat.

Merci de nous laisser vos coordonnées et de renvoyer ce formulaire à :

AFOC 35 35 rue d'Echange 35000 RENNES

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail : Téléphone :

Bailleur :

- Je souhaite recevoir des infos sur le programme de l'AFOC, la liste des candidats, etc.
- Faire circuler autour de moi le programme et la liste AFOC
- Aider à organiser une réunion de locataires
- Autre(s)

**Adresse de la Commission Exécutive de l'Union Départementale
des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine du 17 juin 2022
à la population salariée du département :**

Plus que jamais, résister, revendiquer et reconquérir !

Réunie le 17 juin 2022 à Rennes, la Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine réaffirme son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906, fondement du syndicalisme libre et indépendant des employeurs, des gouvernements, des partis politiques et des religions.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 résistera toujours aux sirènes de l'union sacrée, ce faisant, elle s'oppose aux fauteurs de guerre, aux accapareurs boursiers, à la voracité des actionnaires et des marchés financiers.

Parce que la guerre est un crime :

**Pain, Paix, Liberté,
Ici même comme partout ailleurs.**

Au plan national, Force Ouvrière pratique un syndicalisme « réformiste dans sa pratique et révolutionnaire dans ses aspirations » œuvrant pour l'amélioration immédiate de la condition des salariés et préparant l'émancipation intégrale des travailleuses et travailleurs.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 a pris connaissance des annonces du projet antisocial du gouvernement de vider de toute substance l'héritage républicain du CNR, Conseil National de la Résistance, qui instaurait le programme dit « des jours heureux » et notamment la création de notre Sécurité Sociale, et son système de retraite solidaire par répartition.

Ce projet, voulu par le président Macron, serait intitulé de manière révisionniste CNR, Conseil National de la Refondation, et détruirait les garanties collectives issues du CNR de 1945. Il vise à associer les organisations syndicales à cette mise en œuvre.

Le projet de contre-réforme de retraite par points et d'allongement annoncé de la durée de cotisation (actuellement 42 annuités) et de recul de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 65 ans est mortifère, injuste et inutile.

Le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) l'affirme, les caisses de retraite se portent bien financièrement et leur avenir est assuré. Ce n'est pas aux futurs retraités de payer le « quoi qu'il en coûte » de Macron !

Le gouvernement prépare la retraite des morts, ce projet ne doit jamais voir le jour.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 l'affirme, la justice sociale c'est le retour de la retraite à 60 ans, à taux plein, sans décote, après 37,5 annuités de cotisations, formule qui fut la plus favorable aux salariés.

Le mandat de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine est également de sauvegarder la totalité des régimes spéciaux. Un régime spécial ou une convention collective qui disparaît ce sont des conquêtes sociales qui disparaissent.

La Commission Exécutive de l'UD FO 35 se prépare d'ores et déjà à la mobilisation interprofessionnelle, c'est pourquoi elle s'adresse et aidera les salariés de ce département à combattre par l'action collective et sans attendre, sur la base de cette revendication pour faire échec aux politiques de casse de nos retraites.

Face à la vie chère, à l'inflation, la spéculation boursière, à la flambée des prix des denrées alimentaires, du coût de l'énergie et des carburants, la Commission Exécutive de l'UD FO 35 revendique le blocage des prix des produits de 1ère nécessité, l'augmentation immédiate et générale des traitements et salaires, des pensions de retraite, des allocations-chômage et des minima sociaux.

**RÉSOLUTION
CE-UD**

La CE de l'UD FO 35 est en ordre de bataille sur le terrain de la lutte de classe pour défendre l'emploi, les salaires, les retraites, les services publics, les libertés démocratiques et la redistribution des richesses.

La CE de l'UD FO 35 affirme que la revendication syndicale est le moteur du progrès et de l'égalité économique et sociale, elle nécessite une résistance collective en actes.

La CE de l'UD FO 35 ne se contentera pas de postures, de faux-semblants, ni de déclarations de bonnes intentions non suivies de perspectives d'actions et de reconquêtes syndicales.

Au regard de la détresse sociale de la population salariée, l'inaction ne peut constituer une orientation acceptable.

La gravité de la situation exige une riposte interprofessionnelle pour satisfaire nos revendications, notamment :

- Pour interdire les licenciements, sauvegarder tous les emplois,
- Pour maintenir et améliorer nos services publics et toutes nos conventions collectives,
- Pour obtenir le rattrapage salarial, le dégel du point d'indice dans la fonction publique comme dans le privé,
- Pour des plans d'urgence d'embauches massives en CDI ou sous statut public, avec le financement de formations qualifiantes dans tous les secteurs professionnels où le manque de personnel est criant,
- Pour l'abrogation des lois liberticides.

Pour la Commission Exécutive de l'UD FO 35 il vient une heure où les salariés doivent se faire entendre, elle apporte son total soutien à ses syndicats engagés dans le combat syndical.

La CE de l'UD FO 35 appelle l'ensemble des salariés à rejoindre les syndicats de la Confédération CGT-Force Ouvrière.

**amendée
et adoptée
à l'unanimité**





SDAS FO 35

Jeu 9 juin, près de 150 salariés du secteur sanitaire, social, médico-social, de l'insertion, de la protection de l'enfance, d'entreprises nationales et de l'aide à domicile sont venus de toutes les régions de France à l'appel de la Fédération Nationale de l'Action Sociale et de l'Union Nationale de la Santé privée Force Ouvrière.



Ils étaient rassemblés devant Matignon pour rappeler leurs revendications :

- Les 183 € net pour tous et sans contrepartie ;
- L'augmentation immédiate des salaires, au minimum à hauteur de l'augmentation du coût de la vie ;
- Le rattrapage des 40 ans de blocage des salaires ;
- Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives ;
- L'abandon immédiat de tout projet de convention collective unique.

Une délégation a été reçue par le directeur de Cabinet du ministre des Solidarités Damien Abbad. Celle-ci leur a remis le cahier de revendications reprenant celles exprimées précédemment ainsi que l'ensemble de nos revendications par champ conventionnel.

© F. BLANC

FNEC FP FO

Réunion publique sur l'inclusion

À l'initiative des syndicats FO de l'enseignement (SNUDI FO 35 et SNFOLC 35) et du syndicat de l'action sociale le SDAS FO 35, une réunion publique sur l'inclusion a eu lieu jeudi 9 juin 2022 dans la Maison de Quartier de Villejean à Rennes. Nous étions une vingtaine de personnes : des profs, des AESH, des éducateurs et éducatrices spécialisés, des parents et des représentants d'associations du handicap.

Une discussion dynamique et constructive, avec le même constat pour toutes et tous : droits bafoués des enfants en situation de handicap, maltraitance des personnels, souffrance à tous les étages...

Extrait du communiqué qui a émergé de cette réunion : *"Nous souhaitons voir naître une autre vision de l'inclusion, qui ne doit plus reposer sur une inclusion systématique, à marche forcée, une inclusion au service des coupes budgétaires et des économies de marché. Nos enfants et les personnels valent mieux que ça"*.

Mobilisation en approche, car FO ne lâche jamais rien.



STAGE "COMMUNICATION ORALE"



Un stage enrichissant

Du lundi 23 mai au mercredi 25 mai se tenait un stage "Communication orale" à l'UD.

De l'avis unanime des camarades de secteurs différents du public et du privé ce fût un stage utile et enrichissant.

Le SG a ouvert et clôturé ce stage en rappelant que la communication était un outil au service de la lutte syndicale et donc des revendications

Grand merci à Walter, l'animateur, pour sa compétence, son implication et ses qualités humaines au service du groupe stage "Communication orale".

Permanences Handicap-Emploi

Accès aux droits des accompagnants

Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois
tél. : 02.99.65.36.60

EN DIRECT
DE L'UD



AG DE RENTRÉE À L'UD

LE VENDREDI 16 SEPTEMBRE À 9H30

Important et urgent : Inscriptions stages

Compte tenu des délais qui nous sont imposés, il faut d'ores et déjà penser rapidement à s'inscrire aux stages :

"Comité Social et Économique"
du 17 au 21 octobre
(avec des conditions particulières d'inscription)

"Connaitre ses droits"
du 15 au 17 novembre

Contactez l'UD pour ces inscriptions au 02 99 65 36 50 ou envoyez nous un mel à :
ud.fo35@wanadoo.fr

STAGE TRAVAIL ET HANDICAP

Un stage « Travail et Handicap » se tiendra à l'Union départementale du 4 au 6 octobre 2022. il sera animé par un camarade spécialisé de la confédération. Pour la bonne organisation, pensez déjà à vous pré - inscrire en appelant l'UD au 02 99 65 36 50 de manière à recevoir dans les temps la fiche d'inscription et ensuite la convocation.

Ce stage est ouvert à tous les camarades désireux de mieux intégrer ce sujet important dans leur activité syndicale.



**L'UD sera fermée
du jeudi 28 juillet au soir
au mardi 16 août au matin**

**Permanence
téléphonique
(en cas d'urgence)**

Semaine 31 (1^{er} au 5 août)

Céline - 06 81 09 51 02

Jacques - 06 32 15 95 91

Stéphane - 06 10 95 51 36

Semaine 32 (8 au 12 août)

Jacques - 06 32 15 95 91

Stéphane - 06 10 95 51 36

Vincent - 06 68 12 57 20

Clin d'œil du PATOCHE



**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

Nos stages STAGES CFMS 2022

DATES	INTITULÉ	DURÉE
Lun 27 juin au Vend 1 juillet	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Lun 26 au Vend 30 septembre	DÉCOUVERTE DE FO	5 jours
Lun 17 au Vend 21 octobre	COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE	5 jours
Mar 15 au Jeu 17 novembre	CONNAÎTRE SES DROITS	3 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**Nos Unions
Locales**

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES



35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

**L'AFOC 35
ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2022 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr